

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON DE TERRE  
PLACE DU CHATEAU  
ENTREPRISE LES JARDINS DU MONDE  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande du 06 février 2018 de l'entreprise LES JARDINS DU MONDE – M. Julien PASTOR sise : 35, Boulevard de Maillane – 13008 MARSEILLE (**courriel : jardinsdumonde@gmail.com**),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

**– ARRETONS –**

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourd supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** de l'entreprise précitée est " exceptionnellement " autorisé à emprunter l'Allée Alfred Vivien et la Corniche Bonaparte pour se rendre au n°14 Place du Château pour une livraison de terre :

**LE LUNDI 12 FEVRIER 2018 ET  
LE MARDI 13 FEVRIER 2018 à partir de 14h00  
(en raison du marché hebdomadaire)**

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier lors des livraisons.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 8 FEV. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



Pour le Maire  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO

Réf. : AP/.